

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Métropole Aix Marseille Provence - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention
d'OPAH de Port-de-Bouc 2018 - 2023.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 167 du 30 juin 2017, la Commission permanente du Conseil départemental a octroyé à la Métropole Aix-Marseille-Provence une participation globale de 258 000 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH développement durable de la Commune de Port-de-Bouc, et désigné Madame Sylvie CARREGA, Conseillère départementale déléguée au logement, pour représenter le Département des Bouches-du-Rhône au comité de pilotage.

Il est proposé au Département de devenir signataire d'un avenant afin d'intégrer les modifications de la convention initiale intéressant :

- l'extension du périmètre géographique de l'OPAH afin de garantir une cohérence d'intervention en matière de renouvellement urbain. 2 types de bâtis sont ainsi intégrés : 182 maisons individuelles datant des années 60 et 510 logements en immeubles collectifs des années 70 comportant respectivement un fort potentiel de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation ;
- l'élargissement du champ d'intervention au financement des travaux en copropriétés dites dégradées : 5 copropriétés identifiées (20 logements) dans le cadre de l'observatoire des copropriétés feront l'objet d'un diagnostic approfondi par l'équipe de suivi-animation retenue pour cette OPAH afin d'inciter les copropriétaires à engager des travaux plus ambitieux notamment en matière de rénovation énergétique ;
- la prorogation anticipée de l'OPAH jusqu'en juillet 2023 pour permettre la continuité de la dynamique engagée auprès des propriétaires et de la mission de l'équipe de suivi-animation Urbanis dont la tranche ferme se termine en décembre 2020.

Le conseil municipal a délibéré sur cet avenant le 22 septembre 2020 et le bureau de la Métropole délibérera le 19 novembre 2020.

Il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant figurant en annexe par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce rapport ne comporte, à ce stade, aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL